
ASSOCIATION AMICALE
DES
ANCIENS ÉLÈVES DU PENSIONNAT SAINTE-MARIE
A QUIMPER

COMPTE-RENDU
DE LA QUATRIÈME RÉUNION GÉNÉRALE
TENUE LE DIMANCHE 29 MAI 1982 1893

Le dimanche 29 Mai, pour la quatrième fois, depuis l'existence de notre Association, nous nous réunissons, sur l'invitation du Comité, dans notre bel Etablissement du Pensionnat Sainte-Marie.

Les membres présents étaient plus nombreux que l'année dernière. Notre Association, encore à l'état de formation, est déjà prospère; nous ne pouvons que féliciter nos organisateurs du succès croissant qu'ils ont obtenu, grâce à leurs nombreuses démarches et à leur active propagande.

C'est bien, cependant il faut faire mieux encore.

Pour cela, nous ne doutons pas que le nouveau Comité ne se mette cette année à l'œuvre, et ne travaille au recrutement, aux environs, de membres correspondants, intelligents et dévoués; appelés, par leurs relations faciles dans chaque commune, à faire prospérer notre Association. Que d'anciens s'empresseraient d'en faire partie, s'ils n'en ignoraient l'existence! Combien seraient heureux de venir à Quimper une fois l'an, assister à notre réunion générale.

Pour la plupart, c'est la seule occasion de l'année de revoir de vieux camarades, et de renouer avec les anciens maîtres vénérés, connus de tous, les liens d'une amitié que le séjour au Pensionnat a faite si vivace. Ce jour là, on l'attend avec impatience, car, toujours, il réserve quelque agréable surprise: c'est un ami, un ancien maître, que l'on croyait mort ou au loin, et qu'on retrouve après plusieurs années! Aussi quelles chaleureuses poignées de mains, quelle effusion!

Puisse la journée du 29 Mai avoir un écho!

Tout nous fait espérer que l'on sera encore en plus grand nombre l'année prochaine, car les camarades qui se trouvaient au Pensionnat ce jour là y reviendront, en amèneront d'autres, et nous espérons qu'avant peu, beaucoup d'anciens élèves voudront aussi être membres d'une Association qui a pour mot de ralliement : « Charité ! »

RÉCEPTION

A 9 heures, tous les Élèves du Pensionnat sont rangés dans la grande cour ; et ils attendent leurs aînés. Un coup de cloche ne tarde pas à rassembler ces derniers, dispersés dans les jardins ou dans les cours. La musique salue l'apparition de M. le président et du groupe des Anciens ; puis, un des grands élèves, choisi pour représenter ses camarades s'avance et s'exprime en ces termes :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
CHERS AÎNÉS,

Soyez les bienvenus parmi nous. C'est toujours avec un bonheur nouveau que, chaque année, nous vous voyons revenir plus nombreux vers cette maison qui abrita votre jeunesse.

Ce jour est une véritable fête de famille pour tous les enfants du Pensionnat Sainte-Marie. On y voit fraterniser ensemble les *Anciens*, ceux qui voient leurs jours d'enfance dans un souvenir lointain, mais toujours vivant ; les moins âgés, qui viennent d'entrer dans vos rangs et qui ont partagé nos études et nos jeux ; enfin nous-mêmes, actuellement les hôtes privilégiés du vieux *Likès*. De la fête sont aussi ces vétérans de l'enseignement chrétien qui continuent, malgré l'âge et les fatigues, de dépenser à notre service une santé et des forces dont vous avez été les premiers à bénéficier.

Qu'il doit être agréable, Messieurs, de se rencontrer ainsi sur le chemin de la vie, de se reposer un instant et d'échanger dans un cordial et affectueux abandon les souvenirs charmants de ses plus belles années ! Comme le cœur doit s'épanouir à l'aise en se reportant à ces jours heureux où le poids des inquiétudes et des rudes labeurs vous était encore inconnu.

Cette chapelle, ces classes, ces cours de récréation, ces visages amis que vous rencontrez partout dans ces murs : tout vous parle un langage qui réjouit l'âme.

C'est ici que vous avez reçu, avec une solide instruction, les principes chrétiens qui ont fait la force et le bonheur de votre vie, et votre présence aujourd'hui, Messieurs, exprime à la fois la reconnaissance envers nos chers maîtres et la fidélité que vous avez mise pour correspondre à leur sollicitude et à leur dévouement.

Puissions-nous, à la vue des heureux résultats qu'il produit en vous, apprécier cet inestimable bienfait de l'éducation chrétienne, puis venir grossir les rangs de votre Société et nous dire toujours avec vous les dignes enfants de Sainte-Marie. Ce sont nos vœux et nos espérances.

A ces souhaits affectueux, le Président répond ainsi :

MES CHERS AMIS,

Pour la quatrième fois, j'ai l'insigne honneur et le vif plaisir de recevoir vos vœux et de vous offrir ceux de vos aînés qui n'ont en vue que votre plus entier bonheur.

A Sainte-Marie vous avez, d'ailleurs, tout ce qu'il faut pour vous conduire à une carrière honorable et faire de vous des hommes utiles à la France.

Vous n'ignorez pas les brillants succès qui ont couronné l'année scolaire 1891, et je suis heureux de vous rappeler que, notamment, à la suite du concours pour les écoles des mécaniciens de la Marine, 12 de vos camarades ont été reçus sur 13 qu'ils se présentaient. Ces chiffres se passent de commentaires, et sont la pleine justification de l'instruction solide que vous recevez ici et de la confiance qu'accordent les familles à vos dignes et bons maîtres. Nous constatons, en effet, avec un légitime orgueil, que malgré la grande quantité d'écoles existant, tant à Quimper que dans le département, le Pensionnat Sainte-Marie a 50 élèves de plus que l'année dernière. Pourrait-il, du reste, en être autrement quand on connaît le zèle et le dévouement de ces braves Frères qui sont en quelque sorte comme le rempart de la foi dans les classes laborieuses, et savent, par leur excellente méthode de direction, inculquer à la jeunesse, avec la crainte de Dieu, la morale et la science.

Ces vaillants éducateurs ne marchandent pas, il faut le reconnaître, ni leur temps ni leur peine.

Aussi, saluons-nous avec respect les vétérans du Pensionnat ; le vénérable Frère Capréole ; il a été bien souffrant cet hiver, mais Dieu a voulu le conserver à notre tendresse. Ce pauvre Frère ne nous voit plus, ses yeux se sont fermés à la lumière, mais il suffit d'avoir senti les étreintes de ses mains pour comprendre tout ce qu'il y a encore de jeunesse et de chaleur dans ce noble cœur.

Laissez-moi aussi vous rappeler les noms des T. C. Frères Diogènes et Celsin : ce sont de véritables grands-pères pour les gentils bambins qu'ils dirigent avec tant d'affection.

Je vous citerai encore le digne Frère Hubert, dont la sûreté de jugement est si précieuse dans la direction de vos études et de votre éducation.

De tels maîtres ne peuvent que vous conduire dans le droit chemin de l'honneur et de la vertu.

Croyez-le bien, chers amis, les années que vous passez ici demeureront profondément gravées dans votre mémoire ; et bien des fois, au milieu des tracasseries de la vie, vous vous reporterez à votre temps de Sainte-Marie ; vous vous rappellerez vos études et vos jeux ; ce sera pour vous comme un doux rêve !

Vous serez alors des nôtres, et comprenant tous les bienfaits de l'éducation que vous avez reçue ici, vous vous ferez dans le monde les apôtres de l'enseignement chrétien, en vrais Français de la patrie de saint Louis et en admirateurs zélés de l'Institut des Frères.

« DOUE HAG AR VRO ! »

Un nouveau coup de cloche se fait entendre et tout le monde se dirige vers la chapelle : c'est l'heure de la sainte Messe.

Pendant le saint Sacrifice, célébré par M. l'abbé Bernard, aumônier du Pensionnat, nous entendons avec plaisir le *Kyrie* et le *Gloria*, parfaitement chantés par les enfants de la musique vocale.

Après la Consécration, un morceau d'harmonie : *le Val fleuri*, nous émeut doucement jusqu'à la Communion. On nous a assuré que notre tenue pendant l'office divin a produit une vive impression sur les maîtres et les élèves du Pensionnat Sainte-Marie. Dieu en soit mille fois béni !

La sainte Messe est immédiatement suivie du Salut solennel

du Très Saint Sacrement, puis nous nous retirons après avoir donné un coup d'œil aux belles décorations qui ornent la chapelle. Des groupes ne tardent pas à se former; ils circulent dans les allées du jardin, car personne ne veut empiéter sur les droits des jeunes enfants de Sainte-Marie; la cour leur est laissée tout entière.

Quel sujet de profondes réflexions pour un observateur attentif que le spectacle de ces réunions de trois, cinq, dix hommes, de pays différents, réunis par l'amitié et par une commune reconnaissance !

Nous nous serions volontiers oubliés dans ces causeries affectueuses, mais le plaisir ne doit point nous faire oublier le devoir ! Un coup de cloche met fin à nos épanchements intimes, et nous nous réunissons dans la salle des fêtes pour entendre les rapports du Comité sur la marche de notre Œuvre pendant l'année 1891.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

A 11 heures, la séance est ouverte. M. le Président s'exprime ainsi :

MESSIEURS ET CHERS CAMARADES,

Je crois être l'interprète de tous en ouvrant la séance par de vifs remerciements à l'adresse du très sympathique M. Saulnier, Président de l'Amicale de Lorient, qui a bien voulu se joindre à nous aujourd'hui, donnant ainsi la preuve de l'union sincère qui doit exister entre toutes les Associations d'Anciens Elèves des Frères. — M. Saulnier est l'homme dévoué par excellence, surtout quand il s'agit des Frères ! — L'année dernière, il assistait à Nantes aux grandes fêtes du cinquantenaire de Bel-Air. Aussi, ai-je à lui renouveler ici mes excuses pour n'avoir pu me trouver à Lorient le 21 Février. J'espérais accompagner là-bas le très cher Frère Directeur, mais des circonstances indépendantes de ma volonté m'ont retenu à Quimper.

Je tiens aussi à faire connaître, dès maintenant, les regrets de notre excellent ami, M. le chanoine Rossi, de ne pouvoir assister à notre Assemblée générale. Vous connaissez le zèle de cet homme de cœur, de ce digne prêtre, toujours disposé à rendre service « à tout le monde. » Je me flatte d'être de ses amis, et je suis certain que tous ici vous rendez un juste hommage à notre cher absent, dont la pensée, croyez-le bien, s'est envolée vers nous ce matin, pendant qu'il célébrait le saint Sacrifice de la Messe.

Une autre personnalité qui a droit à notre reconnaissance, c'est M. Eugène Duviard, de Lyon, dont la bienfaisance est notoire. Il m'a fait parvenir divers objets pour le théâtre du Pensionnat; il s'est de plus engagé à me verser annuellement la somme de 20 francs pour notre Société. Je lui suis profondément reconnaissant de sa générosité et lui ai déjà transmis les remerciements de l'Association, mais je tiens à les faire ratifier en séance publique pour lui donner un nouveau témoignage de notre gratitude et de notre amitié.

Je vous remercie en outre, mes chers camarades, d'avoir presque tous acquitté la cotisation de 5 francs, prescrite par l'article 14 de nos statuts.

A notre dernière Réunion générale, il fut décidé que cette cotisation serait abaissée à 3 francs pour ceux qui le désireraient. Les partisans de la cotisation de 3 francs espéraient que cette réduction nous attirerait un plus grand nombre d'adhérents. — Eh bien ! je dois constater que leurs espérances ont été déçues. Laissez-moi donc vous relire le passage du compte-

rendu de l'Assemblée de 1891, relatif à cette cotisation de 3 francs. Il émane de M. l'abbé Thomas, dont nous avons à regretter l'absence (M. Thomas prêche la retraite de la première communion, à Brest.)

« L'abaissement de la cotisation est une mesure, qui demandait à être
« étudiée par les Frères et le Comité, qui voient de plus près et en détail,
« le fonctionnement de notre Œuvre. Ce n'est pas avec des élans d'enthousiasme et un désintéressement apparent mais facile, que l'on traite une
« affaire très importante pour l'un des buts principaux de l'Association :
« l'éducation des enfants patronnés par nous.

« Nous savons ce que nous rapporte la cotisation de 5 francs, on nous
« dit merveille de la cotisation de 3 francs, elle nous attirera des adhérents en foule : c'est possible. On le dit, mais nous n'en savons rien.
« Réservons donc cette question au lieu de la regarder comme tranchée, et
« laissons-en la solution au Comité. »

Voilà quelle était l'opinion de M. l'abbé Thomas, il y a un an, et il avait raison. Ce n'est pas, en effet, avec des élans d'enthousiasme de cette nature que nous verrons fructifier notre caisse et que nous pourrons étendre nos bienfaits.

Je viens donc vous proposer le maintien de l'article 14 de nos statuts tel qu'il a été voté à notre Assemblée générale du 7 Juillet 1889.

Article 14 : « La cotisation annuelle pour faire partie de l'Association est fixée à 5 francs. Les sociétaires appartenant aux ordres religieux en sont dispensés. »

Nous avons déjà cinq pupilles, et je suis heureux de vous annoncer qu'ils donnent toute satisfaction à leurs maîtres. Quand notre société sera plus riche, nous nous ferons un devoir d'être plus généreux ; mais il nous faut pour cela d'autres ressources que celles dont nous avons disposé jusqu'à présent.

Je viens donc vous prier, une fois de plus, de vous faire les ardents propagateurs de notre œuvre. Pourquoi donc tant de camarades n'ont-ils pas encore répondu à notre appel ! Quelle est la raison qui peut les éloigner de notre Société « basée sur la Religion qui unit, et d'où est bannie la Politique qui divise. » Notre étendard ne porte cependant que ces mots : CHARITÉ ! Un de nos anciens cardinaux, Mgr Saint-Marc, archevêque de Rennes, dont la devise était : « *In omnibus caritas*, » recevait un jour la visite d'un libre-penseur célèbre. Comme le cardinal se montrait impitoyable pour les théories de son interlocuteur, « vous oubliez, Monseigneur, lui dit ce dernier, « que vous devez pratiquer la charité envers tous et en toutes choses. — Oui, « lui dit malicieusement le spirituel cardinal, oui, *In omnibus caritas*, « mais je ne mets pas tout le monde dans mon omnibus : je n'y laisse pas « entrer les libres-penseurs. »

Grâces à Dieu, il n'y a aucun libre-penseur parmi les Anciens Elèves de Sainte-Marie. Aussi pouvons-nous leur dire sans la restriction du fin Cardinal. « *In omnibus caritas*. » Venez tous à nous, entrez tous dans notre Association.

Et vous, Messieurs, donnez l'exemple de la régularité en assistant avec empressement à nos séances.

N'entravez pas surtout l'action du Comité par des propositions multiples et faites à la légère.

Un autre petit conseil en terminant : nous désirerions qu'en règle générale, on ne prit la parole au Banquet, sans avoir préalablement soumis son toast au Président.

C'est là une mesure d'ordre, destinée à maintenir entre nous la bonne harmonie, en évitant les petits froissements qui pourraient résulter soit d'un oubli, soit d'une parole imprudente.

La parole est à Monsieur le Trésorier qui va vous exposer l'état de nos ressources :

SITUATION

Le montant de la caisse, au mois de Décembre 1891, était de	1.371 f. 35 c.
(chiffre correspondant à celui du Bulletin.)	
Le même mois, on a reçu 3 cotisations de 5 fr., soit . .	15 00
ACTIF.	<u>1.386 f. 15 c.</u>
Dépenses : Frais de correspondances	25 f. 00 c.
Don à la Congrégation des Saints-Anges.	20 00
PASSIF	<u>45 f. 00 c.</u>
Il reste en caisse au 10 Décembre 1891	<u>1.341 f. 15 c.</u>

La Société patronne en 1892 ; cinq enfants, trois anciens et deux nouveaux, dont 1 à 7 francs par mois, 2 à 6 francs, 2 à 4 francs, plus les fournitures classiques.

Les satisfactions que ces enfants donnent à leurs Maîtres nous encouragent dans notre œuvre, et cela nous fait espérer que son extension nous permettra bientôt d'accorder à un plus grand nombre, les bienfaits de l'instruction qu'ils reçoivent dans cette Maison. »

Le Président reprend :

Maintenant, mes chers camarades, nous allons procéder à l'élection des membres sortants du Comité.

Notre très regretté camarade Danion, Jean-Corentin, n'a pas été remplacé l'année dernière. Vous avez donc à élire aujourd'hui 6 membres. Nous allons commencer par tirer au hasard les noms de 3 membres sortants. — De plus, MM. de Kerangal ; Mauduit, Gustave ont donné leur démission de Vice-présidents, et M. Le Goïc, Félix, celle de membre du Comité. — Ces membres, une fois connus, vous aurez à vous entendre pour les remplacer par qui vous voudrez. Il y a lieu, je le répète, de voter pour 6 de vos camarades

Le Comité se chargera ensuite de nommer ses Président, Vice-Présidents, et autres membres du Bureau.

L'on se rend immédiatement aux désirs du Président. Le sort désigne les membres sortants ; ce sont : MM. l'abbé Thomas ; Danion, G^{me}, et Le Roux, Hervé. L'élection se renouvelle ; le dépouillement donne les résultats suivants : MM. l'abbé Thomas ; Danion, G^{me}, et Le Roux, Hervé, réélus ; Louboutin, François, Salaün, Jean, et Kerfer, Pierre, élus.

Le Comité procède ensuite à la formation du Bureau qui se trouve ainsi composé : M. Bolloré, Eugène, président ; MM. Kerfer, Pierre ; Danion, G^{me}, vice-présidents ; l'Abbé Thomas ; Lorit, Charles, secrétaires ; Trévidic, Henri, trésorier.

La séance est levée.

LE BANQUET

En pénétrant avec ordre dans le local préparé pour nous recevoir, nous remettons notre carte aux commissaires qui se tiennent de chaque côté de la porte. Un rapide coup d'œil nous per-

met de juger de l'ordonnance de la salle : les emblèmes religieux ont ici droit de cité, et le Christ préside à notre réunion. Ces cadres enguirlandés nous rappellent des figures que nous aimons ; la plupart sont éloignées de nous, mais leur cher souvenir nous est toujours présent ; ces inscriptions que nous revoyons chaque année évoquent toujours dans notre cœur une affectueuse reconnaissance, c'est la suite des noms de MM. les Aumôniers et des Frères Directeurs du Pensionnat ; à chacun de ces noms, pour l'un ou l'autre d'entre nous, s'attache tout un monde de souvenirs.

M. l'abbé Le Berre fait la bénédiction de la table, puis, les convives à peine assis, les conversations commencent, l'entrain se communique, la plus franche gaîté règne partout ; d'ailleurs le service ne laisse rien à désirer, et tout le monde est enchanté.

Tout-à-coup, au milieu des causeries amicales, des sons harmonieux parviennent à nos oreilles, nous écoutons : c'est la musique qui vient nous donner une sérénade : pas redoublés, polka, mazurka, valse ; il y en a pour tous les goûts. Nous sommes heureux de rendre ici un public témoignage au talent de ces jeunes gens et de les remercier sincèrement du plaisir qu'ils nous ont procuré.

Au dessert, M. le Président se lève et porte un toast en ces termes :

Je vous remercie, mes chers camarades, de votre confiance en moi. Je ne sais si vous assimilez la présidence de notre chère Association à un siège de sénateur inamovible ; mais vraiment, la persistance que vous mettez à me maintenir à votre tête me le laisserait supposer. Je suis, croyez-le bien, très flatté de recueillir ainsi vos suffrages, mais n'avons-nous pas dans nos rangs des sujets qui en seraient bien plus dignes ?

Si c'est la bonne volonté que vous avez voulu récompenser en votre Président, j'accepte, avec le plus grand plaisir, votre nouvelle marque de réelle sympathie, car mon dévouement ne vous a jamais fait défaut, et je suis toujours prêt à faire, en toute circonstance, ce qui sera en mon pouvoir pour la grandeur et la prospérité de notre Société.

Je bois à la santé de notre saint évêque, Mgr Lamarche, et à celle du très honoré Frère Joseph.

Je lève aussi mon verre, en l'honneur des T. C. F. Osée, assistant, Namasius, visiteur, et du T. C. F. Cyrille-des-Anges, directeur du Pensionnat. Je bois au bon M. Saulnier et à l'Amicale de Lorient, à M. Duviard, le bienfaiteur Lyonnais, et à MM. Roussin et de Longraye, nos invités. Je n'oublie pas non plus nos chers musiciens et leur distingué chef, M. Coroller.

A tous les Frères et à vous tous, mes chers camarades.

M. Saulnier se lève à son tour et parle à peu près en ces termes :

Je vous remercie, Messieurs, de l'accueil bienveillant que vous m'avez fait. Les échos en parviendront au sein de l'Association Lorientaise, et les liens d'amitié qui unissent les deux sociétés se resserreront encore. Des motifs de plus d'une nature, même des motifs pieux, si vous le voulez, nous engagent à demeurer étroitement unis : plusieurs générations acclament à Lorient le nom du Frère Cyrille, comme je vous demande, Messieurs, de l'acclamer ici avec moi !

Les applaudissements couvrent la dernière parole de M. Saulnier. A Quimper comme à Lorient, le nom du Frère Cyrille est dans tous les cœurs.

Le Frère Directeur répond par ces quelques mots du cœur dont il a le secret, qui remuent profondément ceux à qui ils s'adressent, et qui laissent en eux de durables impressions.

M. le Président annonce que plusieurs de nos camarades, empêchés de se rendre à Quimper, expriment par lettre le regret qu'ils éprouvent de ne pouvoir être des nôtres en ce jour, et donne lecture de la dépêche suivante :

« *Bollore, Pensionnat Frères, Quimper.*

« Nantais envoient vieilles amitiés au Président. Cordiales félicitations à tous. CHEVALIER. »

Puis les conversations reprennent leur cours jusqu'au moment de rendre grâces à Dieu.

A 3 heures, nous nous réunissons de nouveau dans la salle des fêtes, mais, cette fois c'est pour nous distraire : le théâtre est devant nous ; en attendant que le rideau se lève, nous admirons la peinture qu'on y voit représentée : c'est la rivière de l'Isole, près Quimperlé : un ravin, des rochers, des collines recouvertes de genêts et de bruyères : un vrai paysage de Bretagne.

Mais un coup de clochette attire soudain notre attention, et nous assistons à la représentation d'une intéressante comédie : *Le plat d'oreilles* ou *le dîner de Pantalon*.

Un air de *binou*, le chant du grand *pot pourri*, de l'abbé Moreau : *La gaîté française*, et une marche militaire jouée sur l'harmonium par un artiste bien connu, nous charment pendant quelques minutes.

Et puis, c'est fini ! Comme le temps qu'il nous a été donné de passer à Sainte-Marie s'est écoulé avec rapidité ! Hélas, les heures de bonheur furent toujours rapides et ne s'attardent pas avec nous, mais elles nous attendent au-delà de cette vie !

Nous prenons congé des chers Frères en les remerciant bien respectueusement de l'affection qu'ils nous ont prodiguée pendant cette trop courte journée et en leur disant à chacun, dans un dernier serrement de main : au revoir, bien cher Frère, à l'année prochaine !

Plus d'un, après avoir franchi le seuil de l'établissement, se retournait une fois encore et, avec une certaine empreinte de mélancolie, arrêta ses regards sur cette chère école, asile de ses meilleures années ! Mais il fallait s'éloigner, et bientôt la rue conduisant à Sainte-Marie fut déserte ! Chère école, nos yeux ne te voient plus, mais tu es toujours présente à notre souvenir. Si nous partageons tes fêtes et si nous applaudissons à tes succès, nous saurons aussi soutenir ton œuvre et contribuer à ta réputation. Si jamais la malveillance venait frapper à tes portes, tes enfants se lèveraient comme un seul homme pour résister à tes ennemis et te sauver.

PRIX D'HONNEUR

FONDÉS PAR L'ASSOCIATION AMICALE

1889. — Alain L'ÉVÊQUE, de Quimper.
1890. — *Industrie* : Emmanuel RAULT, de Quimper.
— *Agriculture* : Alain JAOUEN, d'Elliant.
1891. — *Industrie* : Emile LE MEUD, de Séné (Morbihan).
— *Agriculture* : Jean-Marie Cornic, de Kerfeunteun.

AVIS

I.

Le Comité espère que chaque Sociétaire aura à cœur de recruter autour de lui de nombreux adhérents à l'Association.

Prière d'envoyer les adresses exactes au Correspondant ou à M. Ch. LORIT, Secrétaire.

II.

MM. les Sociétaires dont l'adresse serait inexacte, sont priés d'en donner avis au Secrétaire de l'Association Amicale.

III.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'article 3 des Statuts, modifié en ces termes pour nos amis qui ne sont pas Anciens Elèves du Pensionnat : « Sont membres bienfaiteurs, les personnes dont l'annuité est de 10 francs au minimum. »

STATUTS

VOTÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 7 JUILLET 1889

Association. — Son objet.

Art. 1. — Il est fondé une Association amicale entre les Anciens Elèves du Pensionnat Sainte-Marie, de Quimper, qui adhèrent aux présents statuts.

Art. 2. — Elle se compose de membres bienfaiteurs, honoraires et actifs.

Art. 3. — Sont membres bienfaiteurs, les personnes dont l'annuité est de 10 francs au minimum. Sont membres actifs, les Anciens Elèves ayant adhéré au règlement. Pourront être membres honoraires : MM. les Aumôniers, les anciens Professeurs du Pensionnat et MM. les Présidents des Associations Amicales.

Art. 4. — L'Association a pour but :

1° De resserrer les liens d'affection qui unissent les Anciens Elèves à leurs anciens Maîtres.

2° D'étendre et d'entretenir les relations amicales existant entre les Anciens Elèves du Pensionnat.

3° D'exercer une sorte de patronage sur les Elèves à leur sortie de l'établissement, en leur facilitant le choix d'une carrière ou en les aidant dans la profession qu'ils ont embrassée.

4° De soutenir les anciens condisciples atteints par des revers de fortune, spécialement en accordant à leurs enfants des bourses ou demi-bourses au Pensionnat.

Administration.

Art. 5. — L'Association est régie par un comité de 20 membres, en résidence à Quimper ou dans les communes voisines.

Les séances se tiendront au Pensionnat.

Art. 6. — Le Comité est nommé en Assemblée générale et se renouvelle par tiers tous les ans, par voie de tirage au sort ; les membres sortants sont rééligibles.

Art. 7. — L'élection du Comité se fait au premier tour de scrutin, à la majorité absolue des suffrages, et si un second tour est nécessaire, à la majorité relative.

Art. 8. — Le Comité choisit son Président, ses Vice-Présidents, ses Secrétaires, son Trésorier. — Le Cher Frère Directeur du Pensionnat est de droit Président d'honneur.

Art. 9. — Le Comité fixe les frais d'administration, vote et distribue les secours, accorde les bourses, approuve les comptes du Trésorier, convoque les Assemblées générales, statue sur les cas de non-admission ou de radiation, que pourrait encourir tout candidat ou sociétaire indigne, et généralement prend toutes les décisions et fait tous actes rentrant dans le but de l'Association.

Enfin, chaque année, il devra présenter un compte-rendu de sa gestion.

Art. 10. — Le Comité pourra nommer un membre correspondant pour chaque centre important en dehors de Quimper.

Assemblées générales.

Art. 11. — Chaque année, l'Association se réunit en Assemblée générale au Pensionnat, à Quimper, pour procéder au renouvellement du Comité,

examiner les différentes communications qui lui seront faites, entendre les rapports du Secrétaire et du Trésorier, et modifier, s'il y a lieu, les statuts.

Art. 12. — L'Assemblée générale sera suivie d'un banquet.

Les membres seront prévenus par lettre du jour de la réunion et du montant de la cotisation pour le banquet.

Art. 13. — Le jour de l'Assemblée générale une messe sera célébrée dans la chapelle du Pensionnat pour le repos de l'âme des anciens maîtres et élèves décédés

Caisse de l'Association.

Art. 14. — La cotisation annuelle, pour faire partie de l'Association, est fixée à 5 francs. Les Sociétaires appartenant aux ordres religieux en sont dispensés.

Art. 15. — Les versements devront être effectués, du 1^{er} Mars au 1^{er} Juin de chaque année, soit au Frère Procureur, soit au Trésorier de l'Association.

Art. 16. — Tout ancien Elève, en adhérant à l'Association, est prié de verser immédiatement sa cotisation.

Art. 17. — L'association accepte les dons et les legs qui pourraient lui être faits.

Distribution des prix fondés par l'Association.

Art. 18. — Les prix des Anciens Elèves, pour l'Industrie et l'Agriculture, seront décernés chaque année à l'élève du Cours spécial et à celui du Cours d'Agriculture qui, par leurs habitudes de travail, leur bonne conduite, leur caractère, auront le mieux correspondu à l'éducation donnée au Pensionnat.

Art. 19. — Le Comité, suivant ses ressources, pourra étendre cette faveur aux élèves des trois premières classes.

Art. 20. — Le Comité déterminera avec le Cher Frère Directeur l'ouvrage à donner en prix.

Le nom du lauréat et la mention : « *Prix fondé par l'Association amicale des Anciens Elèves du Pensionnat Sainte-Marie, à Quimper* », seront inscrits sur la couverture de chaque volume.

Dispositions générales.

Art. 21. — Le Comité détermine lui-même les conditions d'administration intérieure et, en général, tout ce qui est propre à assurer le bon fonctionnement de l'Association.

Art. 22. — Toute discussion politique et religieuse est formellement interdite, soit au banquet, soit dans les autres réunions de l'Association.

De la dissolution de la Société.

La dissolution de la Société ne pourra être prononcée que dans une Assemblée générale réunissant au moins les trois-quarts des membres composant l'Association, et à la majorité des membres présents.

Dans ce cas, les Associés nommeront, dans les formes prévues pour la nomination du Comité d'administration, un Comité de liquidation qui sera appelé à décider de la destination à donner au fonds social.

Dans tous les cas, la demande de dissolution devra être formulée et motivée par une demande écrite, signée au moins du quart des membres inscrits, déposée et soumise au Comité en fonctions, deux mois avant l'époque de la plus prochaine Assemblée générale annuelle. Le Comité examinera la proposition et devra en faire son rapport à cette Assemblée générale.

Lu et adopté en Assemblée générale, le 7 Juillet 1889.

LISTE

DES

MEMBRES DE L'ASSOCIATION AMICALE

PRÉSIDENTS D'HONNEUR :

Mgr Lamarche, évêque de Quimper et de Léon.	Le Très Honoré Frère Joseph, supérieur général.
--	--

MEMBRES BIENFAITEURS :

MM. Eugène Duviard, Lyon. Armand Granier de Lilliac.	MM. Ch. Stréicher, dir^e de l'usine à Gaz, Quimper. Adolphe Vallée, ingénieur.
--	--

MEMBRES HONORAIRES :

I	MM.
MM. l'abbé Fromentin, recteur de Pouldergat. l'abbé Bourlé, curé de Douarnenez. l'abbé Le Goff, rect^r de St-Martin, Morlaix. l'abbé Rospars, rect^r de Locmaria, Quimper.	l'abbé Laurent, recteur de Commana. l'abbé Le Berre, aumônier du Pensionnat. l'abbé Bernard, aumônier du Pensionnat.

II	CC. FF.
Charlemagne. Cyrille-de-Jésus. Donat² Louis. Couronné-Paul. Colman-de-Jésus.	Hubert-de-Jésus. Capréole. Diogènes-Marie. Celsin. Colomban-Marie.

III	MM.
MM. Chevalier, Henri, président de l'Associa- tion Amicale, Nantes.	Saulnier, Alfred, président de l'Associa- tion Amicale, Lorient.

MEMBRES DU COMITÉ :

Président d'honneur : C. F. Cyrille-des-Anges, directeur du Pensionnat.

MM.	MM.
<i>Président</i> : Eugène Bolloré, rue Kéréon, 13, Quimper. <i>Vice-Présidents</i> : { Pierre Kerfer, rue Neuve, Quimper. Guill^{me} Danion, au Moul- liouen, Kerfeunteun. <i>Secrétaires</i> : { l'abbé Thomas, rue du Lycée, 6, Quimper. Charles Lorit, rue de Brest, Quimper. <i>Trésorier</i> : Henri Trévidic, rue du Cha- peau-Rouge, Quimper. l'abbé Rossi, chanoine, Boulevard de l'Odéon, Quimper.	les Aumôniers du Pensionnat. de Kerangal, Arsène, fils, rue des Bouche- ries, Quimper. Le Louët, Joseph, rue du Pont-Firmin, Quimper. Trévidic, Alexandre, rue des Reguaires, Quimper. Liot, Charles, rue Saint-Mathieu, Quimper. Louboutin, François, rue Royale, Quimper. Salaün, J^e, libraire, rue Kéréon, Quimper. Cornic, Jacques, Tyrivoal, Kerfeunteun. Le Roux, Hervé, maire d'Ergué-Gabéric. Riou, René, Tréodet, Ergué-Gabéric. Nédélec, J^e-M^{ie}, St-Joachim, Ergué-Gab^{ie}.

MEMBRES CORRESPONDANTS :

MM.
 Quimper : { Trévidic, Henri, Quimper.
 { Trévidic, Alex^{dre}, Quimper.
 { Le Berre, Alain, Avenue de la
 Gare, Quimper.
 Brest : { Le Coz, Franç^s, rue Kéravel, 9.
 { Berhault, Eugène, école des
 mécaniciens, Brest.
 Lorient : Run, Louis, rue des Fontaines, 20.
 Kerfeunteun : Danion, Guillaume.
 Ergué-Gabéric : Le Roux, Alain, au Mélénic.
 Briec : Ollivier, Guénolé, Kermadoret.
 Etern : Le Gac, Jean, Briec.

MM.
 Landrévarzec : Rolland, Jean Kergréis.
 Pont-l'Abbé : Guichaoua, Jean, au Douric.
 Loctudy : Toulemont, Corentin, fils.
 Plobanna- { Guirriec, Franç^s, Kerhuaré.
 { Calvez, Jacques.
 Elliant : Jaouen, Michel, Kerven.
 Plomodiern : L'Helgouac'h, Yves, au bourg.
 Plogonnec : Fily, Alain, Kervarven.
 Ploaré : Poulhazan, Victor, Plomarc'h.
 Plogastel-Saint-Germain : Berriet, Jean.
 Pleyben : Le Baut, Yves, négociant.
 Châteaulin : Le Borgne, Yves, huissier.

MEMBRES ACTIFS :

MM.
 Autret, Jean (Fr^e Donat).
 Autrou, Arthur, boul^d de l'Odét, Quimper.
 Bolloré, Paul, rue des Reguaires, Quimper.
 Bolloré, Louis, rue des Reguaires, Quimper.
 Bolloré, Adolphe, La Ferté-Saint-Aubin
 (Loiret).
 Bourlé, Alb^t, rue des Reguaires, Quimper.
 Baron, Gabriel, venelle St-Marc, Quimper.
 Bernard, Marc, Kerancloarec, Kerfeuntⁿ.
 Bernard (Fr^e Crevcin-Bernard).
 Berthéléme, conseiller d'arrond^t, Lennon.
 Berthéléme, Jean, Quinquis-Yven, Cloître-
 Pleyben.
 Berthéléme, Jean-Louis.
 Berthéléme, Michel, route de Concarneau,
 Quimper.
 Beuzen, Mathias (Fr^e Dosithée-Urbain).
 Besson, Robert, Brest.
 Beuze, Joseph, Kerglienne, Moëlan.
 Bodolec, Ange, boulev^d de l'Odét, Quimper.
 de Boisfleury, Robert, Chaumont.
 Bouard (Fr^e Colman-Éloi).
 Boulic, Pierre, rue St-Mathieu, Quimper.
 Bernard, Jⁿ-M^{ie}, Stang-Vian, Kerfeunteun.
 Béchenec, Pr^e, Trébéhoret, Pont-l'Abbé.
 Bélin, Henri, élève-mécanicien, Brest.
 Blin, Victor, apprenti-mécanicien, Brest.
 Bléas, Laurent, apprenti-mécanicien, Brest.
 Berriet, Jean, Plogastel-Saint-Germain.

MM.
 Brigand, Pierre, Pont-l'Abbé.
 Cabon, Joseph, route de l'Hippodrome,
 Quimper.
 Cabon, René, route de l'Hippodrome,
 Quimper.
 Cabon Adolphe, chez les Pères du Saint-
 Esprit, Langonnet.
 de Cadenet, Pr^e, rue St-Mathieu, Quimper.
 Canévet, Félix, Coray.
 l'abbé Cavellat, vic^{re} à Plonéour-Lanvern.
 Chavet, Prosper, rue Royale, Quimper.
 Cogneau, Henri, rue des Bastions, Cher-
 bourg.
 Cogneau, Th^{re}, rue St-Joseph, Quimper.
 l'abbé Cogneau, profess^r au G^d-Séminaire.
 Cornic, Jacques, Tyrivoal, Kerfeunteun.
 Cornic, René, vétérinaire, Quimper.
 Cozic, Théodore, rue Kéréon, Quimper.
 Cumunel, Hervé, au bas du Port, Kerfeuntⁿ.
 Croissant, Michel, Lespritén, Briec.
 Chuto, Jean-Louis, St-Alouarn, Guengat.
 Caoudal, Paul, Menguen, Tréogat.
 Coadou, Jean-Marie, Launay-Plogonnec.
 Coadou, Henri, Launay-Plogonnec.
 Coustans, Pierre, avenue de la Gare,
 Quimper.
 Cornic, Jean-René, Bolhoat, Kerfeunteun.
 Cousin, François, élève-mécanicien, Brest.
 Cuziat, Baptiste, Bannalec.

MEMBRES ACTIFS (suite) :

MM.

Calvez, Jacques, Penmarc'h.
 Daoulas, Louis, place St-Corentin, Quimper.
 Dieucho, G^{me}, rue Kéréon, Quimper.
 Darcillon, Jean-M^{ie}, Ligen, Landrévarzec.
 David, Jean, Kerabazan, Briec.
 David, hôtel du Lion-d'Or, Quimper.
 Doaré, Jean, Châteaulin.
 Dorval, Marc, Loguéric, Kerfeunteun.
 Esvan (F^{re} Anastase).
 Éloury, Jean, jardin^r, Locmaria, Quimper.
 Eno, Ernest, apprenti-mécanicien, Brest.
 Éloury, Paul, élève-mécanicien, Brest.
 Favennec, Auguste, rue de Brest, Quimper.
 Favennec, Michel, Stang-Vian, Édern.
 Favennec, Noël, Brest.
 Favennec, François, Stang-Vian, Édern.
 l'abbé Fermon, aumônier, Plougastel-Daoulas.
 Feunteun (F^{re} Dosithée).
 Feunteun (F^{re} Drouaud-Jean).
 Feunteun, rue Neuve prolongée, Quimper.
 Fily, Alain, Kervaryen, Plogonnec.
 Forestier, Émile, rue Colbert, Brest.
 Flécher, Jean-M^{ie}, Cathélouarn, Querrien.
 Fertil, Jean-Marie, rue de Douarnenez, Quimper.
 Faillièrre, Sébastien, Plonéour-Lanvern.
 Giron, Joseph, Brest.
 Gigou, Joseph, entrepreneur, Audierne.
 Gouritin, Jean-Louis, Croix-des-Gardiens, Kerfeunteun.
 l'abbé Guillou, recteur de Plobannalec.
 Guillerm (F^{re} Dominique-Félix).
 Guimard, Joachim, La Trinité, Melgven.
 Groyette, Louis, Locronan.
 de Goësbriand, Joseph, 118^e de Ligne, Quimper.
 Hamon, Thomas, maire de Bénodet.
 Hémon, Yves, rue royale, Quimper.
 Hénaff (F^{re} Corentin-Benoît).
 Hénu, Paul, rue Nicolas-Laugier, Toulon.
 Heurté, Georg^s, rue Toul-al-Laër, Quimper.
 Hémon, Guillaume, Locronan.

MM.

Hénaff, Hervé, Kervolzet, Plogonnec.
 Hamon, Pierre, apprenti-mécanicien, Brest.
 Hénaff, Jean.
 l'abbé Jacob, Petit-Séminaire, Pont-Croix.
 Jaouen, Michel, Kérueu, Elliant.
 Jourdreu, Gustave, Brest.
 l'abbé Kergoat, recteur de Saint-Hernin.
 Kéribin, Jean-Marie, rue Royale, Quimper.
 Kerninon, Jean, rue Le Chapelais, Paris.
 Kerveillant (F^{re} Donatien).
 Kersual (F^{re} Cosme).
 Kerbourg, François, Kerfeunteun.
 Kerjouan, Fr^s, apprenti-mécanicien, Brest.
 Kerguélen, Jean, fourrier, état-major général, Brest.
 Kernévez, Alain, Ergué-Gabéric.
 Kerguélen, François, Brest.
 Kerguélen, Jean, Brest.
 l'abbé Laouënan, vicaire à Briec.
 Le Berre (F^{re} Donateur).
 l'abbé Le Bars, vicaire à Commana.
 Le Beuz, Corentin, Kerlic, Kerfeunteun.
 Le Bihan, Pierre, Kernével.
 Le Breton (F^{re} Cineray).
 Le Cœur, Jⁿ-M^{ie}, Ty-Gardien, Kerfeunteun.
 l'abbé Le Coz, recteur de Plonéour-Lanv.
 Le Dé, Louis, à bord du *Hussard*, Cherbourg.
 Le Dé, Jⁿ-L^s, rue des Douves, Quimper.
 Le Gall, Louis, rue du Front, Quimper.
 Le Goff, Jh, rue du Pont-Firmin, Quimper.
 l'abbé Laurent, recteur de Commana.
 Le Goff, Jacques, Tymafourman, Kerfeunteun.
 Le Goïc, Félix, rue du Parc, Quimper.
 Le Guellec, Prosper, rue Saint-François, Quimper.
 Le Houssel, Paul, rue Kéréon, Quimper.
 Le Louët, Félix, rue de Brest, Quimper.
 Le Louët, Alexandre, rue des Reguaires, Quimper.
 Le R. P. Félix (Le Louët), Bénédictin, Kerbénéat.

MEMBRES ACTIFS (suite) :

MM.

Le Touze (Fr^e Dosithée-Marie).
Le Moënnier, Jean-René, Kergogne, Kerfeunteun.
Le Roux (Fr^e Donnat-Émilien).
Le Roux, Grégoire, place Mescloaguen, Quimper.
Le Roux, Hervé, Kerfeunteun.
Lorit, Auguste, rue Royale, Quimper.
Le Corre, Pierre, Kerben, Kerfeunteun.
Lozac'hmeur, Yves, rue Saint-Mathieu, Quimper.
Le Page, Auguste, rue Neuve, Quimper.
Le Gallic, Louis, Kerant-Lparle, Querrien.
Le Breton, Louis, Quimper.
Le Corre, Jacques, issues de Saint-Yves, Kerfeunteun.
L'Helgoualc'h, Yves, Plomodiern.
Le Cœur, Pierre, Kerlezanet, Penhars.
Le Baut, Yves, Pleyben.
Le Clec'h, Jean-René, Coat-Nescop, Kerfeunteun.
Le Gac, Jean, secrétaire de Mairie, Briec.
L'Évêque, Alain, élève-mécanicien, Toulon.
Le Guillou, Ernest, Brest.
Le Cœur, Kerdaridec, Penhars.
Labé, Frédéric, apprenti-mécanⁿ, Brest.
Le Portz, Joseph, Kerisouët, Guidel.
Le Guyader, François, Brest.
De Lécluse de Longraye, Louis, Quimper.
Le Guével, Auguste, Brest.
Le Goff, Pierre.
Le Gousse, Joseph, Brest.
l'abbé Louboutin, vicaire à Briec.
Mahé, Grégoire, Kervinigen, Coray.
l'abbé Manceaux, rue St-Mathieu, Quimper.
Mahé, Yves, Mez-an-Lez, Ergué-Gabéric.
Malgorn, Hippolyte, Ile d'Ouessant.
Masiée, Célestin, rue de Brest, Quimper.
Mauduit, Gustave, rue Verdelet, Quimper.
Mauguen, Fr^s, Tal-a-Groaz, Quéménéven.
Michel (Fr^e Constantin-Michel).
Mocaër (Fr^e Donat-Laurent).
Morvan, Edouard, rue des Halles, Quimper.

MM.

Moënnier, Yves, rue St-Mathieu, Quimper.
Mérop, Fr^s, place St-Corentin, Quimper.
Mérop, Julien, élève-mécanⁿ, Cherbourg.
Mahé Jean-Baptiste, La Ville-Neuve, Languolen.
Morvézen (Fr^e Crépin).
Moy, Emmanuel, apprenti-mécanⁿ, Brest.
Michelot, Pierre, apprenti-mécanⁿ, Brest.
Nédélec, Jean-Marie, St-Joachim, Ergué-Gabéric.
Nihouarn, Jean-L^s, Kerguerbé, Guengat.
Niger, Yves, Penquer-Guinigou, Briec.
Olive, Raoul, Kermahonnet, Kerfeunteun.
l'abbé Péllerin, recteur de Beuzec-Cap-Sizun.
Paugam (Fr^e Donatif).
Penglaou, Pierre, rue des Reguaires, Quimper.
Peuziat (Fr^e Conrad-de-Jesus).
Peuziat, Eugène, rue Leuren, Douarnenez.
Pennanéac'h, Corentin, Kerrien, Penhars.
l'abbé Pennec, vicaire à Kerfeunteun.
Pennarun, Jean, Stang-Yan, Édern.
Pennarun (Fr^e Corentin-René).
l'abbé Pichon, rue Royale, Quimper.
Pernès, Eugène, rue St-François, Quimper.
l'abbé Poulhazan, recteur de Plougouven.
Pérodeau, Jean-Baptiste, quai de l'Odet, Quimper.
Pérodeau, Hippol^e, rue Kéréon, Quimper.
Piriou, Eugène, rue Kéréon, Quimper.
Pétillon, Sainte-Cécile, Briec.
Quénéhervé, rue Royale, Quimper.
Quéléver, Joseph, élève-mécanⁿ, Brest.
Quéau.
l'abbé Rossi, boul^d de l'Odet, Quimper.
Rancillac, rue Saint-François, Quimper.
Riou, Jacques (Fr^e Cyrille-Joseph).
Riou, René, Tréodet, Ergué-Gabéric.
Roussin, Armand, château de Kéraval, Plomelin.
Rolland, Jean, Kergréis, Landrévarzec.
Rannou, Jean-René, Guellen, Briec.

MEMBRES ACTIFS (suite) :

MM.

Savy, Joseph, Brest.
Sergent (Fr^e Donateur-Simon).
Simon, Léopold, rue de Douarnenez,
Quimper.
Sider, Barthél., rue St-Joseph, Quimper.
Savigny, Azéma, rue des Boucheries,
Quimper.
Salaün, Yves, Kerguinou, Plogonnec.
Tanneau, Noël, Kerlan, Plobannalec.
Tanneau, Louis, Kerléver, Pluguffan.
l'abbé Tanneau, recteur de Dinéault.
l'abbé Thomas, rue du Lycée, Quimper.
Thomas, Emile, rue du Pont-Firmin,
Quimper.
Thomas, Louis, rue de Douarnenez,
Quimper.
Tanguy (Fr^e Domicé).
Tymen (Fr^e Corentin-Léon).
Tallec, Yves, Garzon, Moëlan.

MM.

Treussier, Nicolas, Locronan.
Talabardon, Émile, apprenti-mécanicien,
Brest.
Tual, Yves, élève-mécanicien, Brest.
Toulemont, Corentin, rue Meur, Pont-
l'Abbé.
Tanneau, Jean, Pont-l'Abbé.
Tanneau, Henri, Corroac'h, Plonécour-
Lanvern.
Treussier, Joseph, Brest.
Toullic, Denis, Brest
Teurtroy, Édouard, Brest.
Vauchel, Joseph, rue Kéréon, Quimper.
de Vuillefroy de Silly, rue Mescloaguen,
Quimper.
Villard, Joseph, rue Kéréon, Quimper.
Vallières des Filières, Paul, Pont-l'Abbé.
Vallières des Filières, Eugène, Pont-l'Abbé.
Wimel, Prosper, apprenti-mécan^a Brest.



NÉCROLOGIE

CC. FF.

DAGOBERT, visiteur et directeur
du Pensionnat.
CONRAD-MARIE, directeur du Pen-
sionnat.
DIÉ-DE-JÉSUS, pro-directeur.
JUDORIEN, professeur.
CALAMANDRE, id.
CONCORDE-DE-JÉSUS, id.
CATULIEN, id.
ELLEVARE, infirmier.
COSME-MARTYR, sacristain.
CLÉONIQUE-DE-JÉSUS, professeur.
DOMET, ancien sous-directeur.

Mgr LÉONARD, aumônier.

MM.

OLIVE, professeur d'Agriculture.
BULOT, Alexandre, de Quimper.
BERTHÉLÉMÉ, Jean-Marie, de
Cloître-Pleyben.
DANION, Jean-Corentin, de Ker
feunteun.
LARGETEAU, Joseph, de Quimper.
THOMAS, Louis, de Penhars.
C. F. CÔME (Guéguen), d'Edern.
GOUZIEN, Corentin, de Kerfeunteun.
l'abbé PICHON, prof^r à Saint-Pôl.
AUTROU, Pierre, sculpteur.